



PROPOSITIONS AU CONGRÈS

Une mécanique et des dates importantes

Échéancier 2018	CSQ	Affiliés et Conseil exécutif de la CSQ
Du 21 au 23 février CONSEIL GÉNÉRAL	Adoption des recommandations relatives au thème du Congrès par le Conseil général.	
Au plus tard le 2 mars	Envoi des <i>Recommandations du Conseil général aux affiliés</i> pour consultation et ajouts de nouvelles propositions.	
Au plus tard le 27 avril		<p>Date limite pour transmettre à la CSQ les :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nouvelles propositions • préalables • amendements • sous-amendements • complémentaires • contre-propositions <p>qui <i>ne proviennent pas intégralement</i> du Conseil général de février 2018.</p>
Au plus tard le 4 mai	<p>Envoi du <i>Premier cahier synthèse des recommandations en vue du Conseil général de mai</i> aux affiliés.</p> <p>Ce document contient, notamment, la liste des nouvelles propositions des affiliés et du Conseil exécutif de la CSQ.</p>	
Du 10 au 11 mai CONSEIL GÉNÉRAL	<p>Débat entourant les nouvelles propositions contenues dans le <i>Premier cahier synthèse des recommandations en vue du Conseil général de mai</i>.</p> <p>Les personnes déléguées du Conseil général sont invitées à se prononcer sur l'adoption (ou non) de ces nouvelles propositions.</p>	

Exemple: évolution d'une proposition (Congrès 2015)¹

★ PROPOSITION PRINCIPALE EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET DE MENTORAT

Que la Centrale et ses affiliés reconnaissent l'importance à accorder à l'accueil personnalisé et au mentorat des nouveaux membres et des nouvelles personnes en responsabilité syndicale, et ce, à tous les paliers organisationnels (local, fédératif et central).

★ AMENDEMENTS À LA PRINCIPALE

Conseil exécutif (CE) et Syndicat 1: remplacer les mots « reconnaissent l'importance à accorder » par les mots « accordent de l'importance ».

Syndicat 2: remplacer le mot « reconnaissent » par le mot « réaffirment ».

Syndicat 3: ajouter à la fin de la principale les mots « en instaurant des activités étalées tout au long de l'année afin d'impliquer et de motiver la relève syndicale ».

★ NOUVELLE PRINCIPALE EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET DE MENTORAT

Que notre centrale et ses affiliés **accordent de l'importance** à l'accueil personnalisé et au mentorat des nouveaux membres et des nouvelles personnes en responsabilité syndicale, et ce, à tous les paliers organisationnels (local, fédératif et central) **en instaurant des activités étalées tout au long de l'année afin d'impliquer et de motiver la relève syndicale**.



PROPOSITIONS AU CONGRÈS

Une mécanique et des dates importantes

Échéancier 2018	CSQ	Affiliés et Conseil exécutif de la CSQ	Exemple: évolution d'une proposition (Congrès 2015) ¹
Au plus tard le 17 mai	Envoi des <i>Recommandations du Conseil général au Congrès</i> aux affiliés pour consultation et ajouts de nouvelles propositions.		
Au plus tard le 7 juin		<p>Date limite pour transmettre à la CSQ tous nouveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• préalables• amendements• sous-amendements• complémentaires• contre-propositions <p>qui <i>ne proviennent pas intégralement</i> du Conseil général de février 2018.</p> <p>Important: il n'est plus possible d'ajouter de nouvelles propositions à cette étape.</p>	<p>✦ AMENDEMENTS À LA PRINCIPALE</p> <p>CE et Syndicat 4: biffer les mots « et au mentorat » et ajouter après les mots « membres et » les mots « au mentorat ».</p> <p>CE et Syndicat 1: biffer les mots « étalées tout au long de l'année ».</p> <p>CE et Fédération 1: remplacer les mots « d'impliquer » par les mots « d'assurer une vie syndicale active ».</p>
Au plus tard le 19 juin	Envoi du <i>Deuxième cahier synthèse des recommandations</i> par voie électronique. Le document est également remis aux personnes déléguées lors de leur inscription au Congrès.		
Du 26 au 29 juin CONGRÈS	Les commissions du Congrès débattent des propositions contenues dans le <i>Deuxième cahier synthèse des recommandations</i> . Une fois cette étape complétée, le <i>Troisième cahier synthèse des recommandations</i> est soumis à l'assemblée plénière du Congrès pour décision finale		<p>✦ DÉCISION DU CONGRÈS DE 2015</p> <p>Que notre centrale et ses affiliés accordent de l'importance à l'accueil personnalisé des nouveaux membres et au mentorat des nouvelles personnes en responsabilité syndicale, et ce, à tous les paliers organisationnels (local, fédératif et central) en instaurant des activités étalées tout au long de l'année afin d'assurer une vie syndicale active et de motiver la relève syndicale.</p>

¹ La proposition prise en exemple dans ce document est un extrait des décisions du Congrès général de 2015.